



achat immobilier chalet

Par **Mariejose61**, le **19/08/2020 à 12:59**

bonjour

Je désire faire l'acquisition d'un bien immobilier et le mettre au no de ma fille majeure et unique ?

Quels sont les inconvénients, les frais supplémentaires etc

Merci d'avance.

Cordialement

Par **youris**, le **19/08/2020 à 13:13**

bonjour,

plus exactement, votre fille va faire l'acquisition d'un bien immobilier dont vous assurerez le financement, ce qui revient à lui faire une donation.

je vous conseille de consulter un notaire, souvent les parents achètent l'usufruit et les enfants, la nue-propriété .

voyez ce lien : <https://www.toutsurmesfinances.com/immobilier/trois-solutions-pour-aider-son-enfant-a-devenir-propretaire.html>

salutations

Par **Mariejose61**, le **19/08/2020 à 14:03**

ma fille aura t elle des dépenses supplémentaires ou rencontrera t elle un problème si dans l'avenir elle veut faire un achat immobilier (étant déjà actuellement propriétaire)